

Initiatives ministérielles

d'exploiter Terra Nova, nous puissions avoir une participation canadienne de 80 ou 85 p. 100.

[Français]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Cela me fait plaisir de prendre la parole.

Mme le vice-président: Un rappel au Règlement. L'honorable député de Longueuil a la parole.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Je propose que le député de Rosemont prenne la parole, maintenant.

Mme le vice-président: Je regrette. À ce moment-ci, je ne peux pas accepter la motion. Le député d'Abitibi avait déjà commencé à s'exprimer. L'honorable député d'Abitibi a la parole.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, cela me fait plaisir de parler de ce fameux projet. Si on parle du projet Hibernia, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on en parle au Canada, on en parle depuis 1965. Et si on revient de 1980 à 1984, le champ Hibernia était délimité et évalué suite à des sondages sismiques. . . huit des neuf puits découverts prouvent leur valeur, c'est-à-dire le coût de 465 millions de dollars. Ils peuvent continuer à parler. Cela fait vraiment plaisir qu'ils s'aperçoivent qu'il y a des conservateurs québécois qui défendent les intérêts des Québécois depuis 1984. On n'a pas attendu en 1990 pour les défendre, madame la Présidente. On les défend depuis 1984. Pendant que certains des députés de l'autre côté ont fait le tour du monde deux fois. . .

Madame la Présidente, si on revient en février 1985, il y a eu la signature de l'Accord atlantique. Le plus drôle de tout, lors de la mise aux voix de l'Accord atlantique, on s'aperçoit le 10 mai 1988 que les députés du NPD du Canada ont voté en faveur avec le gouvernement pour l'Accord. Je m'aperçois que le député de Mégantic—Compton—Stanstead a voté pour l'Accord atlantique le 10 mai 1988 et ce qui est bizarre aujourd'hui, les autres députés qui sont assis de l'autre bord, soit le député de Longueuil, le député de Richelieu, qui n'était pas présent à la Chambre—peut-être était-il parti faire le tour du monde. . . Madame la Présidente, dans ce projet toutes les régions du Canada ont des chances de profiter des 3 milliards de dollars qui seront dépensés au Canada en vue de la mise en production d'Hibernia. Nous savons que les sociétés québécoises sont particulièrement bien placées pour obtenir leur part des contrats qui seront accordés aux entreprises canadiennes.

Mme le vice-président: Rappel au Règlement. L'honorable député de Rosemont a la parole.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Je voudrais rappeler, madame la Présidente, que vous devriez surveiller les propos de notre collègue. Si jamais il y a des personnes dans cette Chambre qui font des voyages parlementaires qui ne sont pas adéquats, j'imagine que c'est la Chambre de communes qui est offensée.

Mme le vice-président: Je ne vois pas comment le député de Rosemont peut se sentir impliqué dans un commentaire qui ne le touchait pas. La présidence ne peut quand même pas se rendre responsable de tout ce qui peut se dire en Chambre. L'honorable député d'Abitibi a la parole.

M. Saint-Julien: Merci, madame la Présidente. Cela me fait plaisir que son rappel au Règlement soit nul. Je n'ai jamais parlé des voyages parlementaires. Je considère qu'à travers le monde, quand on parle du monde et dans le monde, le Québec fait parti du monde. Merci, monsieur le député. Comme le Québec a déjà réalisé des projets de ce genre, par exemple, des projets hydro-électriques—je peux en parler des projets hydro-électriques, je viens de la circonscription la plus grande des 10 provinces—et on sait que le projet à la Baie James a été important et a beaucoup. . . L'équipement a été fait au Québec et a été acheminé dans la province de Québec, dans ma circonscription. Ils possèdent de l'expérience dans le domaine maritime. Les sociétés québécoises sauront sûrement soutenir la concurrence au moment de l'attribution des contrats pour Hibernia. Peut-être que je ne connais rien de ça, mais je ne m'empêcherai pas de me lever parce que je suis un conservateur québécois et ce n'est pas le député de Rosemont qui va m'empêcher de parler à la Chambre des communes. Reste dans ton petit Montréal! Tu n'es jamais venu en Abitibi. Reste chez toi!

Mme le vice-président: À l'ordre!

La Présidence apprécierait beaucoup si l'honorable député d'Abitibi s'adressait à la Présidence au lieu de s'adresser directement à un de ses collègues. Cela faciliterait l'ordre dans la Chambre. L'honorable député d'Abitibi a la parole.

M. Saint-Julien: Merci, madame la Présidente. Je vous donne raison. Vous avez parfaitement raison. Déjà, dans les deux cas, les sociétés québécoises possèdent des intérêts majoritaires dans les consortiums qui ont obtenu des contrats. Les discussions de ce contrat ont déjà commencé à Montréal. Plus de 600 personnes, madame la Présidente, vont travailler à la conception des modules de surface pour Hibernia.

Les entreprises québécoises misent également sur des contrats futurs liés à Hibernia. Je suis d'accord avec les députés conservateurs québécois, je suis d'accord avec les